



**ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា**  
**ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ**  
**Royaume du Cambodge**  
**Nation-Religion-Roi**

**អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា**  
Chambres extraordinaires au sein  
des tribunaux cambodgiens

**ការិយាល័យសហចៅក្រមស៊ើបអង្កេត**  
Bureau des co-juges d’instruction  
សំណុំរឿងព្រហ្មទណ្ឌ/Dossier pénal  
លេខ/n°: 002/14-08-2006-CETC-BCJI  
លេខស៊ើបអង្កេត/Instruction  
លេខ/n°: 002/19-09-2007-CETC-BCJI

**កំណត់ហេតុនៃការស្តាប់បម្លើយសាក្សី**  
**Procès-verbal d’audition de témoin**

Le cinq novembre deux mille neuf, à dix heures et trente minutes, dans le bureau du district de Trâpaing Prasat (ត្រពាំងប្រាសាទ), province de Oddor Meanchey (ឧត្តរមានជ័យ).

Nous, CHAY Chandaravan (ហាយ ច័ន្ទតារាវណ្ណ) et Thomas KUEHNEL, enquêteurs auprès des Chambres extraordinaires, tels que désignés par commission rogatoire des co-juges d’instruction en date du 24 juillet 2009,

VU la loi sur la création des Chambres extraordinaires du 27 octobre 2004,  
VU les règles 24, 28 et 60 du Règlement intérieur des Chambres extraordinaires,

Assistés par NIL Samorn (នីល សាំម៉ន), interprète assermenté auprès des CETC,  
Avons procédé à l’audition et recueilli la déposition du témoin CHIN Kim Thong (ជិន គីមថុង), dont les données d’identité sont les suivantes :

Le soussigné CHIN Kim Thong, alias Chhang (ឆាង), est né le 25 avril 1956 dans le village de Tuol Roka (ទួលរកា), commune de Peam Koh Sna (ព្រំបឹងកោះស្នា), district de

Stung Trang (ស្ទឹងត្រង់), province de Kampong Cham (កំពង់ចាម). Il est de nationalité khmère, et il est actuellement le chef de l'administration générale du bureau du district de Trâpaing Prasat. Son père, SO Kheng (ស្យូង ខេង), est décédé, et sa mère, MOM Kean (ម៉ុំ កាន), est décédée. De nos jours, il est domicilié dans le village de Trâpaing Prasat, commune de Trâpaing Prasat, district de Trâpaing Prasat, province de Oddor Meanchey. Il est marié à DEAB Pheap (ឌឿប ភាព), qui est toujours en vie, et il est père de quatre enfants.

- Il n'a fait l'objet d'aucune condamnation pénale.
  - Il a déclaré être capable de lire, d'écrire et de comprendre le khmer.
  - Il a déclaré être incapable de lire et d'écrire en langues étrangères.
- La version originale du présent procès-verbal est donc rédigée en khmer.

- Nous l'avons informé que son audition serait enregistrée ou filmée.
- Il nous a affirmé n'avoir aucun lien de parenté avec la personne mise en examen ou avec les parties civiles.
- Il a prêté serment conformément à la règle 24 du Règlement intérieur des CETC.
- Nous l'avons informé de son droit de refuser de faire une déposition qui risquerait de l'incriminer, conformément à la règle 28 du Règlement intérieur des CETC.

#### Questions (Q)-réponses (R) :

**Q :** Est-ce que vous pourriez décrire la structure de la direction de la zone Nord-Est ?

**R 1 :** *Ta Ya* (តាយ៉ា) était le chef de la zone. Après, j'ai entendu dire que *Ta Ya* a été arrêté et qu'il a été remplacé par une personne dont je n'ai pas du tout retenu le nom. De même, je n'ai pas retenu le nom de l'adjoint de *Ta Ya*.

**Q :** Dans la zone Nord-Est, qui était le responsable de l'armée ?

**R 2 :** Dans la province de Rattanakiri (រតនគិរី), il n'y avait que la division ou brigade 801 dont le commandant s'appelait *Ta Saroeun* (តាសារ៉េន). Mais, il y avait également des unités qui appartenaient à la région, mais je ne sais rien à leur sujet, parce que je n'ai pas beaucoup circulé. *Ta Saroeun* ne venait pas souvent visiter le Centre de rééducation de O Kansèng. Le nommé Mon (ម៉ុន), qui était le chef de l'unité 806, venait de façon fréquente dans le Centre de Sécurité de O Kansèng, pour organiser des réunions de la vie quotidienne de la Ligue de la jeunesse communiste du Kampuchéa, qui avaient lieu une fois par mois, avec la participation de tous les cadres et de tous les gardiens de ce Centre. Quant aux réunions de travail, on dirait que ça n'a jamais existé. Cependant, c'était Ser qui allait en réunion avec les gens de l'échelon de la

division ou de la brigade et *Ta Mon*. Par la suite, il a organisé des réunions pour diffuser les informations en question dans le Centre.

**Q :** Est-ce que vous connaissez la personne qui était en charge du télégramme, au service de *Ta SO Sareoun* (តា ស៊ុន សារ៉េន) ?

**R 3 :** Celui qui s'en occupait et qui encodait les télégrammes pour *Ta SO Sareoun*, s'appelait Sambath (សំប៉ាត) (il est décédé, sans doute il y a deux ans). Sa femme s'appelait Soeun (ស៊ីន). Elle était chargée de taper les télégrammes pour *Ta SO Sareoun*, également. J'ai entendu dire que Soeun est actuellement domiciliée dans le district de Kam Rieng (កំរឿង). Si vous voulez avoir des informations supplémentaires, vous pouvez demander à la nommée Soeun, qui doit savoir quelles étaient exactement les personnes qui ont travaillé dans le secteur du télégramme de *Ta SO Sareoun*, parce que Soeun a travaillé avec *SO Sareoun* jusqu'en 1979.

**Q :** Quelles étaient les mesures prises contre les prisonniers qui avaient commis des fautes et pas obéi aux ordres ?

**R 4 :** Autrefois, il n'y avait pas de prisonniers qui aient commis des fautes. Si c'était le cas, cela voulait dire que les prisonniers en question avaient commis des fautes sur le lieu de travail. Dans ces conditions, il arrivait qu'ils soient en même temps frappés et accablés de reproches par les agents de sécurité. Par la suite, il arrivait qu'on confisque de force les objets que les prisonniers avaient volés. Autrefois, *Ta Ouy* (អ៊ូយ), qui était un gardien venu de l'unité 806, a un jour commis un acte d'inconduite morale avec une femme prisonnière. Par la suite, il a été retiré et transféré au Centre de *Ta Vanna* (តាវណ្ណា). Jamais aucun prisonnier ne s'est opposé aux directives.

**Q :** Est-ce qu'il arrivait qu'on envoie des prisonniers de *O Kansèng* à *Phnom Penh* ?

**R 5 :** Cela n'est jamais arrivé.

**Q :** Est-ce que des prisonniers ont trouvé la mort dans le Centre ?

**R 6 :** Il y a eu quand même beaucoup de prisonniers décédés au Centre. Ils sont morts de maladies et de faim. Les prisonniers enchaînés ne mangeaient pas à leur faim. Ils étaient squelettiques et ils mouraient des suites de leurs maladies. Quant aux prisonniers qui travaillaient normalement, ils mangeaient suffisamment de riz en grains, en particulier les prisonniers qui étaient sous mes ordres. Les prisonniers que nous avons éliminés, en exécutant les ordres de la hiérarchie, en dehors des Vietnamiens et des Jaraï, ils étaient au nombre d'une dizaine. Et ils faisaient partie des soldats. Par conséquent, au total, les prisonniers qui sont morts dans le Centre étaient de l'ordre de quelques centaines. Ils n'étaient pas plus de milles personnes. En amont du Centre, il y avait un lieu qui servait à enterrer les cadavres des soldats de la division ou brigade 801 qui sont morts de paludisme. Les morts étaient assez nombreux.

**Q :** Vous avez dit que No (ណូ), venu de Phnom Penh, était rattaché à la division ou brigade 12. Qu'est-ce que c'était que cette division ou brigade 12 ?

**R 7 :** La division ou brigade 12 était celle de *Ta Nat* (តាណាត). No a été rattaché à cette division ou brigade spéciale qui était sous le commandement de *Ta Nat*. À l'époque, j'ai vu No tenir dans ses mains un procès verbal d'aveux d'un prisonnier, et si on parlait en termes de pages, il y avait à peu près 20 pages. Mais je n'ai pas pu lire le contenu, à l'intérieur.

**Q :** Pourriez-vous nous expliquer le processus d'exécutions des Jarai?

**R 8 :** À l'époque, il y avait deux étapes dans le processus d'exécution. On commençait par envoyer durant la nuit les prisonniers au Centre de O Kanseng. On les appelait FULRO. À ce moment-là, je n'ai pas vu de mes propres yeux les gens se faire exécuter. À l'époque, je ne me sentais pas très bien. En fait, j'avais peur.

**Q :** Est-ce que vous avez pu savoir quelles sortes de personnes se trouvaient dans le groupe des Jarai ?

**R 9 :** Les femmes n'étaient pas plus de dix personnes, dans le groupe. Il y avait beaucoup d'hommes qui étaient d'âge moyen, et il y avait deux ou trois personnes qui étaient âgées. La plupart des hommes avaient un âge qui se situait entre vingt-cinq et trente ans. Il n'y avait pas d'enfants dans le groupe.

**Q :** Qui étaient les hommes de main dans l'exécution des Jarai?

**R 10 :** C'était l'unité de sécurité du Centre qui venait de l'unité de la région et de l'unité d'artillerie 803, et dans laquelle il y avait trois ou quatre gardiens.

**Q :** Les actes d'exécution ont été faits par quels moyens? Est-ce qu'on exécutait les prisonniers en tuant par balles ou en les passant à tabac ?

**R 11 :** Il est possible qu'on ne les exécutait pas par balles, parce que je n'ai jamais entendu de détonation d'armes à feu. Les exécutions se déroulaient entre vingt heures et minuit. Après cette période-là, il n'y avait plus de bruit de gens qui marchaient près de ma chambre. Ces actes d'exécution sont des événements très importants, parce que je n'en ai jamais vus, autrefois. Lorsque j'ai vu autant de gens se faire escorter pour être tués, j'ai été pris de panique, et je n'osais pas regarder les prisonniers emmenés pour être exécutés. La distance du lieu d'exécution par rapport au lieu de travail était de cent à deux cents mètres. Le lieu d'exécution se trouvait dans le champ de patates. Il y avait une odeur nauséabonde et fétide qui se diffusait lorsque le vent se levait, parce que le lieu d'exécution est situé sur le tertre, alors que le Centre se trouvait en bas.

**Q :** Où se trouvait le Quartier général de la division ou brigade 801?

**R 12 :** Lorsque je suis parti de Phnom Penh, au début, la division ou brigade 801 était installée à Ban Lung (បាណូល). Mais, comme à Ban Lung, beaucoup de soldats sont morts du paludisme, et à cause de l'explosion des vieilles mines héritées de l'époque de LON Nol (លន់ នល់), ce qui était fréquent, la division

ou brigade a voulu déménager à Lum Phat (លំផាត់). Mais, Lum Phat était une région inondable durant la saison des pluies, la division a décidé par conséquent de se positionner à Voeun Saï (វ៉ៃនសៃ). De ce fait, le Quartier général de cette division ou brigade s'était basé finalement à Voeun Saï. O Kansèng se trouvait à l'ouest de Boeung Kansèng (បឹងកន្សែង). Là-bas, il y avait un ruisseau appelé O Kansèng. Voeun Saï du Sud était un emplacement du Quartier général de la division ou brigade, et Voeun Saï du Nord était le Centre de la région.

Une copie du procès-verbal a été remise au témoin.

Fin de l'audition : de la même date, à treize heures et trente minutes.

Lecture du procès-verbal lui été donnée, et le témoin n'a formulé aucune objection ; il y a apposé sa signature.

Après en avoir reçu lecture, le témoin a refusé de signer le procès-verbal.

Le témoin

(Empreinte digitale)

L'interprète

(Signature)

Les enquêteurs

(Signatures)